



Rapport d'audit CPNEFP prévention sécurité
Agrément **CQP ASA** GRILLE DE CONTROLE ORGANISME DE FORMATION

Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	19/04/2021	3.9	CPNEFP

Organisme de formation contrôlé :

Référent désigné :

Fonction :

Coordonnées :

N° d'agrément / date de délivrance :

Typologie du contrôle :

- Contrôle session et ou examen
- Visite préalable agrément initial
- Visite de levée de sanction
- Visite déménagement

Référentiel : Cahier de charges Agrément CPNEFP - CQP ASA

Le contrôleur mandaté par la CPNEFP peut être amené à questionner un ou l'intégralité des stagiaires sur la base de la totalité des éléments contenus dans cette grille de contrôle.

Ce rapport comporte :

- Page de garde
- Calendrier du contrôle
- Grille d'évaluation

Date :

Arrivée sur le site :

Départ du site :

Contrôleur mandaté par CPNEFP

Signature du contrôleur :

Signature du référent :

Je soussigné M.

Fonction

Du centre de formation

Certifie avoir reçu ce jour un contrôleur de l'ADEF dans le cadre d'un contrôle prévu par l'ADEF.

La grille d'évaluation m'a été remise.



Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	12/09/2019	3.8	CPNEFP

PHASES	ACTEURS	DOCUMENTS
<u>Réunion préparatoire</u> - Rappel de l'objectif du contrôle - Présentation de la grille de contrôle		CDC CPNEFP applicable au 16/11/2020 ARRÊTÉ DU 01/07/2016 MODIFIÉ relatif à la certification des organismes de formation
<u>Phase active</u> - Questionnement - Examen des items - Évaluation des écarts		
<u>Réunion de fin de contrôle</u> - Synthèse verbale des écarts - Tampon et signature de la page de garde		

DOSSIER AGRÉMENT

Réfèrent CQP ASA (<u>Article 1er du CDC</u>)	Correspond à la personne déclarée sur le site de l'ADEF		
	Connaissance du cahier des charges en lien avec l'agrément		
Certification de compétences (accréditation COFRAC) (<u>Article 1er du CDC</u>)	Le certificat est disponible (liste sur le site du CNAPS)		
	En cours de validité + attestation annuelle	Certificateur : Date de validité :	
Autorisation d'exercer délivrée par le CNAPS (<u>Article 1er du CDC</u>)	En cours de validité	N° : Date de validité :	
Approbation des cours imagerie initiale délivré par la DGAC en cours de validité et correspondant aux typologies enseignées. (<u>Article 1er du CDC</u>)	En cours de validité	Date de validité :	
Accréditation du centre d'examen délivrée par ENAC (<u>Article 1er du CDC</u>)	En cours de validité	Date de validité :	
Habilitation SST (<u>Article 1er du CDC</u>)	Encours de validité (agrément INRS ou convention avec une instance Nationale)	Habilitation ou convention avec : Date de validité :	



Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	12/09/2019	3.8	CPNEFP

N1	Conforme	N2	Point d'amélioration	N3	Non-conforme	N4	Non applicable	N5	Non vérifié
----	----------	----	----------------------	----	--------------	----	----------------	----	-------------

DOSSIERS CANDIDATS

Dossiers des candidats (stagiaires) : <u>Conformément à l'arrêté du 01/07/16 relatif à la certification des organismes de formation</u> (Article 3 du CDC)	Les candidats sont déclarés au plus tard le premier jour d'entrée en formation		
	Copie du justificatif de la pièce d'identité, recto verso, ou Titre de séjour en cours de validité		
	Autorisation préalable (antérieure à l'entrée en formation) / provisoire		
	Tests de Branche d'entrée en formation sont obligatoirement utilisés (Support XADIA)		
	Contrat ou convention de formation de formation sont établis		
	Convocation à la formation et à l'examen		

LOCAUX ET MATERIEL

Plateau pédagogique (Article 2 et 4 du CDC)	Salle(s) de cours adaptée(s) aux exigences de la CPNEFP : minimum de 25m ²	Nombre de salles : Conforme :	
	Matériel disponible : tables, chaises, moyens de projection du support de formation		
	Des postes informatiques donnant accès au simulateur d'imagerie radioscopique (un poste informatique pour deux stagiaires maximum) soit minimum 6 postes		
Matériel examen	Présence de 12 tablettes ou ordinateurs et d'une connexion internet adaptée		

Locaux (Article 2 et 4 du CDC)	Les locaux sont adaptés à la réglementation du code du travail (environnement général, conditions climatiques et sonores)		
	Etat général des locaux		
	Présence d'une zone de détente pour les stagiaires		
	Présence d'au moins deux sanitaires Homme/femme <u>Conformément au code du travail</u>		

SST disponible et conforme (Article 2 et 4 du CDC)	Mannequin nourrisson		
	Mannequin enfant		
	Mannequin adulte		
	Fournitures (poumons...vérification des factures)		
	Outils de simulation pour les cas concrets		
	Plan d'intervention SST		
	Trousse de secours		
	Défibrillateur pédagogique automatique ou semi-automatique externe		
Cahier et procédure de suivi d'entretien et de désinfection			



Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	12/09/2019	3.8	CPNEFP

Matériel sureté <u>(Article 2 et 4 du CDC)</u>	Un matériel permettant la présentation et la manipulation d'armes neutralisées, montées et démontées, de simulants d'explosifs et d'engins explosifs, improvisés factices, en propriété propre;		
	Un simulateur en imagerie radioscopique répondant à l'approbation des cours imagerie de formation initiale en cours de validité et correspondant à la typologie dispensée ; comportant au minimum un stock d'au moins 1000 images dont au moins 250 articles dangereux différents, comprenant des images de parties d'articles dangereux, chacun d'entre eux étant présenté sous différents angles. Les images sont sélectionnées de manière imprévisible aux fins de la formation et des examens ;		
	Un vidéoprojecteur ou tout autre système équivalent connecté à un des postes informatiques équipés du simulateur d'imagerie ;		
	La présentation concrète des moyens de dissimulation des explosifs, notamment dans les équipements électroniques.		



Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	12/09/2019	3.8	CPNEFP

DOSSIERS FORMATEURS

Nom Du Formateur	Conditions de l'arrêté		Ou Conditions de l'arrêté		Module général ASA	Module spécifique ASA	SST UV 1	UV Gestion des conflits
	Attestation pédago	Et 2 ans expérience dans la sécurité	CQP APS ou Titre RNCP niv 4	Et 2 ans expérience dans la formation				

Dossier formateur	Présence d'un contrat de travail ou contrat de prestation		
	Le contrat signé correspond aux déclarations sur le site de l'ADEF		
Formateurs sur la session contrôlée <i>(Article 3 du CDC)</i>	Déclaré sur le site de l'ADEF		
	Intervient sur les modules déclarés		
Suivi de la formation par le contrôleur <i>(Article 3 du CDC)</i>	Le contenu de la formation est conforme au référentiel pédagogique de l'arrêté du 27/06/2017		
	Qualité des échanges : Formateur/Candidats Cohérence questions/réponses		

DOSSIER PÉDAGOGIQUE SESSION

Programme de formation <i>(Article 2 et 4 du CDC)</i>	Nombre d'heures, hors examen, conforme à l'arrêté en vigueur		
Supports de cours <i>(Article 2 et 4 du CDC)</i>	Approbation DGAC		
	Ils sont utilisés pendant la formation avec une nomenclature « Qualité » (date d'édition/ révision/auteur) ;		
Planning détaillé de la formation <i>(Article 2 et 4 du CDC)</i>	Disponible et détaillé par module		
	Distribué à chaque stagiaire ou affiché en salle de formation		
	Le nom et signature du formateur sont identifiables par module		
	La durée des modules correspond aux exigences de la réglementation		
Feuilles d'émargements <i>(Article 2 et 4 du CDC)</i>	Le nom et prénom du formateur, sa signature par demi-journée (les horaires sont précisées), le module de formation suivi apparaissent sur le document		
	Le nom de l'organisme de formation apparaît clairement sur le document		



Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	12/09/2019	3.8	CPNEFP

	Le nom et prénom de chaque stagiaire apparaissent sur le document		
	La signature de chaque stagiaire présent est clairement identifiable par demi-journée		
	Pas de dérogation d'absence sans justificatif		
	Le cas échéant justificatif de rattrapage		
Suivi de la formation par le stagiaires <i>(Article 2 et 4 du CDC)</i>	Les modalités et supports d'évaluation des acquis de la formation, avec une fiche de suivi et d'évaluation continue théorique et pratique de la formation		
Fiche satisfaction <i>(Article 2 et 4 du CDC)</i>	Les stagiaires remplissent une fiche satisfaction : évaluation de la formation et du centre		

DEROULEMENT EXAMEN			
Système QCU <i>(Article 6 et 7 du CDC)</i>	Système informatisé de réponse pour l'examen est disponible 8 tablettes ou ordinateurs		
	Etat de fonctionnement et connexion internet		
Jury et PV <i>(Article 6 et 7 du CDC)</i>	Le rôle des membres du jury est clairement expliqué aux intéressés		
	Le guide de déroulement de l'examen est remis aux membres du jury		
	Le jury vérifie TOUS les pré-requis des stagiaires et les documents en lien avec la formation et complète le document de synthèse.		
	Les membres du jury sont ceux annoncés pour l'examen et sont déclarés sur le site de l'ADEF		
	Les membres du jury sont présents et ne font pas partie de la même entreprise. Aucun risque de partialité ne peut être mis en évidence.		
	Le PV d'examen a été établi et validé par tous les membres du jury		
	Le jury met en place l'examen conformément au guide de déroulement de l'examen		
	Au moins un membre du jury est présent durant l'épreuve théorique		
Conditions des délibérations <i>(Article 6 et 7 du CDC)</i>	Les candidats présents correspondent à ceux préalablement déclarés		
	Le Président peut consulter le dossier de suivi pédagogique et inviter le directeur de la formation (ou le formateur) à apporter (sans voix délibérative) son éclairage aux délibérations du jury.		
Conditions de déroulement de l'examen <i>(Article 6 et 7 du CDC)</i>	Elles sont satisfaisantes : pas de communication entre les candidats durant les épreuves théoriques et pratiques.		
	L'environnement ainsi que les moyens mis en œuvre pour les situations pratiques permettent d'évaluer correctement les stagiaires conformément au guide de déroulement de l'examen		